



ORGANISATION du service médical en période de Pandémie à Coronavirus

« Toutes les visites peuvent, en principe, être reportées sauf si le médecin du travail estime qu'elles sont indispensables.

Un contact téléphonique sera favorisé afin de déterminer l'opportunité et l'urgence des visites.»

(Instructions du 17.03.2020 du ministère du travail)

Les visites maintenues sont les visites réglementaires suivantes :

- Les visites de reprise de travail. Mais elles pourront être effectuées soit en présentiel, soit par téléphone, soit par visioconférence selon les cas et les médecins.
- Les visites d'embauche (VIP ou SIR) peuvent être demandées et seront examinées au cas par cas, pour « les salariés exerçant une activité nécessaire à la continuité de la vie de la nation », donc essentielles.

Pour toute question, des médecins de l'Amebat restent joignables et en mesure d'échanger avec les adhérents et les salariés.